

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU COMITE SYNDICAL
DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE**

Le Comité syndical du Regroupement Pédagogique de Dancy, le Gault-Saint-Denis, Moriers, Pré-St-Evroult, Pré-St-Martin, s'est réuni **le jeudi 24 septembre 2009 à 20 heures 30**, à la mairie du Gault-St-Denis, sous la présidence de M. François WISSOCQ, Président.

Absents/excusés : M. Jacques FOUQUE / suppléant : M. Joël LAMY
M. Sébastien NOEL / suppléant : M. François PHILIPPON
M. Ludovic BOUILLY-ARNOULT

Secrétaire de séance : M. David DEL PESO

Le Président,

- Informe le Comité Syndical de la démission de M. Hervé LESCALIER, délégué titulaire du Gault Saint Denis. Mme Valérie ARNOULT, adjointe, devient titulaire et M. Laurent DENEUX, suppléant.
- Rend compte de la rentrée du 3 septembre. Effectif : 152 élèves.
L'équipe enseignante est inchangée :
 - Mmes Guyon et Besnard en maternelle
 - Mmes Gallot (Directrice), Mauconduit, Froger et Borne en primaire
 - M. Gateau, nouvellement nommé assure l'ensemble des compléments de temps.

Répartition des effectifs par classe :

CLASSES	EFFECTIFS	CLASSES	EFFECTIFS
PS	17	CP	22
MS	21	CE1	22
GS	21	CE2	15
TOTAL	59	CM1	17
		CM2	17
		TOTAL	93

Répartition des effectifs par commune :

COMMUNES	EFFECTIFS	COMMUNES	EFFECTIFS
DANCY	14	PSE	24
GSD	86	PSM	13
MORIERS	14	EXT-Enfant prof.	1

Le Comité Syndical,

- Afin de répondre aux impératifs de temps de transport scolaire, une convention avec la Communauté de Communes sera passée. Mme MAUTE, accompagnera les enfants, le matin, de la garderie de Pré Saint Evroult à celle du Gault Saint Denis, jusqu'à la prise en charge par les enseignants, à 8h50.
- Est informé de l'attribution d'une subvention du Conseil Général de 222.00 € pour mise en réseau de l'informatique.
- Afin de répondre aux problèmes d'enseillement de la partie neuve de l'école (chaleur et nuisance visuelle des écrans informatiques), décide de solliciter des devis en vue d'y remédier. Estimation : 12 698.00 € H.T.. Une mise en concurrence et recherche de solutions adaptées seront étudiées.
- Sollicite les subventions auprès du Conseil Général (service du FDAIC) et réserve parlementaire indispensables à l'équilibre financier de ce projet.

- Etudie la possibilité d'y adjoindre un vidéoprojecteur (coût estimatif : 1 435.00 € H.T.) afin de compléter les équipements numériques.
- Approuve 2 décisions modificatives en vue de régler une facture d'électricien en investissement et couvrir les remboursements de capital.
- Décide de couvrir en assurance vol le matériel informatique acquis en 2009. La cotisation s'élève à 235.00 €/an.

Le Président,
François WISSOCQ.